[illegible] qui avait été révoqué de ses fonctions de maître de Gery, à la suite des [illegible] qu'il avait [illegible] à la Raffinerie, dans le Transport royal. [illegible] a été [illegible] à l'[illegible] par le Conseil municipal de [illegible].

ALSNE

SAINT-QUENTIN. — Il [illegible] dans [illegible] matin, dans le canal, près de l'établissement des bains.

[illegible] soldat du 26e d'artillerie et d'une femme, attachés l'un à l'autre par la cravate, blessés d'ordonnances, absolument [illegible] seulement à la composition est [illegible] ont été trouvés [illegible] embrassés. [illegible] dit la *Journal de Saint-Quentin*, [illegible] malheureusement que [illegible] sur ce lugubre événement.

[illegible] du train d'artillerie du 26e régiment, en garnison à La Fère, le nommé Va[illegible] avait, il y a quelque temps, fait [illegible] fort, d'une jeune domestique, âgée [illegible] Mathilde Carpentier.

Il y a un [illegible], Valérian craignait d'être rejoint à La Fère et, par conséquent, dégradé du [illegible]. Il hésitait, avait encouru [illegible] grave pour abandon de poste et voies de fait [illegible].

» On le revit à Vendeuil, errant comme une [illegible] il disparut, ainsi que Mathilde Carpentier. On les a vus, dit-on, à Saint-Quentin, et [illegible] jours à Hargicourt, [illegible] qui [illegible] C'est [illegible] se rendant compte de la [illegible] où ils se trouvaient, ils [illegible] ensemble [illegible] qu'ils avaient été [illegible] à la Mort [illegible] qui avait [illegible] à un [illegible].

[illegible] à la Mort [illegible] qui avait [illegible] les parents de cette malheureuse fille, ouvriers [illegible].

» Valérian serait, croit-on, originaire de Fontaine-Uterte ou des environs.»

[illegible]

[illegible] 20 décembre. — FLAVIE DE[illegible] 20 décembre. — [illegible] rue de la PETE, cour Valentin, 9. — [illegible] rue de Lannoy, maisons Squadin, [illegible] rue de la Barbe-d'or, 32. — [illegible] 68. — Louis Michaux, [illegible] Dubuisson, rue [illegible]. — Marie [illegible], rue des [illegible]. — Angèle Cazier, 1 an, rue de la Vigne, 80. — Louis Debergue, 25 ans, ménagère, rue Dubois, cour Deschamps, 4.

[illegible] de Tourcoing. — NAISSANCES du [illegible] — Henri Beghin, chemin des Mottes. — [illegible] rue Débuchy. — Victor Deschamps, [illegible] Demey, rue des Coulons. — Marie [illegible] pont de Neuville. — [illegible] du 20. — Simon Buterne, 1 mois 10 jours, rue [illegible]. — [illegible], 63 ans 7 mois, sans profession, aux Petites-Sœurs, rue de Lille.

BELGIQUE

TOURNAI. — Une double tentative d'assassinat vient de jeter l'effroi dans la commune de Rameignies-Chin. Le nommé Louis Désir, âgé de 25 ans, [illegible] depuis quelques jours des signes d'aliénation mentale. La folie jusque-là douce et calme, [illegible], sous l'empire de la fièvre, il avait cherché la mort en voulant se faire [illegible] sous les roues [illegible] du train de Templeuve. Le sieur Charles-Louis Loyson parvint sans peine aucune, à [illegible] le malheureux en sa [illegible]. Mais à peine y était-il arrivé, que celui-ci, saisissant un marteau, en asséna un coup sur la tête de Loyson.

Dans cette première lutte, Charles-Louis eut [illegible] la force de fuir son agresseur; mais de [illegible] au rejoint, il tomba sous les coups redoublés du forcené. Par un suprême effort il parvint à lui jeter à la figure une poignée de [illegible]. Ce fut son salut; Désir, aveuglé, dut cesser la lutte.

Pendant que Loyson se traînait vers une ferme voisine, l'assassin, armé d'une fourche qu'il avait [illegible], s'enfuyait vers le chemin de Tournay. A quelques cents mètres de là, il rencontra sa [illegible] Victorine, plus que sexagénaire, épouse de Désir.

Une lutte terrible s'engagea [illegible] presque morte chez lui avec le [illegible] heures, quelques voisins retrouvèrent Victorine baignée dans son sang. Elle vit encore. M. le docteur Dolecamillis [illegible] sain, appelé en toute hâte, donna [illegible] lui à la pauvre victime. Son jeune [illegible].

— On nous écrit, de Bruxelles, le 20 décembre:

La Chambre des représentants. — Le ministère [illegible] le budget du grand-duché, dans lequel il [illegible] le déficit de 1881 a été de [illegible] francs; celui de 1882, de 14 millions; celui de 1883 sera de 25 millions.

» Le ministre veut [illegible] ses déficits trois causes [illegible]: 1° Les dépenses effectuées pour le [illegible] de l'instruction publique; 2° La moins-[illegible]; 3° La transformation des chemins de fer. Les recettes des chemins de fer vont [illegible], de 22 millions [illegible] 1882. [illegible] « Il [illegible] l'Etat garantit [illegible] sur les chemins de fer; [illegible] le déficit sur [illegible] de fer est donc la principale cause [illegible] dans les emprunts [illegible] qui ont été faits pour les travaux publics.

» Le ministre [illegible] le budget belge à ceux des autres pays et constate la situation brillante des finances belges, malgré le déficit [illegible]. On a trop dépensé, dit-il, mais la Chambre est toujours prête à [illegible] le gouvernement dans la voie des dépenses nouvelles. Je viens vous demander, [illegible], de prendre, entre vous, l'engagement de ne pas retomber dans les errements passés. Il faut [illegible] qu'il soit entendu que ceux qui retomberaient dans les errements sont responsables envers le pays [illegible] pris entre nous. Mes collègues et moi nous nous sommes efforcés de faire des économies. Mon système se résume en ces mots: [illegible] (CONTROLE) [illegible] annonce ensuite qu'il déposera des projets de loi [illegible] les déficits.»

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU BRABANT

Présidence de M. [illegible]

[illegible] de la [illegible] 1882.

AFFAIRE PELTZER

[illegible] des audiences [illegible] nous avons assisté même après avoir [illegible] sur la [illegible]. On a donné cette appellation à [illegible] Armand Peltzer, qui occupe, paraît-il, [illegible] pendant quarante [illegible] Lachaud.

[illegible] dans la première partie de sa [illegible] dans le cœur [illegible] Là, en nous [illegible] public [illegible] Cela donne un [illegible] rencontre à Paris [illegible] Quand [illegible] été arrêté, on l'a [illegible] dans [illegible] il dit: [illegible] pauvre fille, c'est la fête le [illegible] c'est le démoralisant [illegible] avait une [illegible] la loi. Soit, il y a le fait [illegible] qui est donc l'aveu [illegible] Armand Peltzer.

Donc Armand Peltzer est entré dans le maquis du crime. Et bien, nos experts en écritures ont dit que c'est l'empreinte d'une [illegible], nous disons, nous, que ce scellier signalé n'est pas [illegible] d'Armand Peltzer.

Quant aux experts en écritures, c'est un mal qu'il faut expulser du tribunal. Les ministères public dit que nous sommes tous experts en écritures. Oui, nous reconnaissons les ressemblances. Mais l'expert en écritures connaît l'âme de l'écriture. Les deux télégrammes ont d'abord été déclarés sans analogie, — quelques jours [illegible] ils arrivent à quelques ressemblances [illegible] pourrait être de la même [illegible] Peltzer.

[illegible] une critique très fine et très [illegible] d'expertise en écritures que l'on devrait [illegible] prétoire.

[illegible] sans être sûr de mon [illegible] écritures ont eu leur Waterloo [illegible].

M. le procureur général Dupin, de la Cour de cassation, a dit: [illegible] on ne conçoit pas comment deux experts [illegible] puissent, comme deux augures, se [illegible] rire.

L'orateur [illegible] nommes très compétents qui [illegible] à l'inanité des expertises.

Il conclut: L'opinion de tous les jurisconsultes est la même.

Dans l'affaire Laroncière on choisit trois experts, il s'agissait d'établir que certaines lettres étaient de l'écriture de Laroncière, soupçonné de viol. Ils arrivent de Paris et se joignent à leurs confrères, et les cinq experts sont unanimes à déclarer que les lettres étaient de la main... de la victime. Laroncière fut condamné et l'on fit des gorges chaudes du résultat de l'expertise. C'est, comme je l'ai dit, le Waterloo de l'expertise en écriture.

Après avoir signalé les ressemblances, les experts sont à bout et ils ne peuvent signaler les dissemblances.

On trouve, rue de la Loi, un petit papier contenant cinq mots; on appelle les experts, et ils déclarent qu'ils y a de grandes analogies entre cette écriture et celle d'Armand Peltzer. Mais [illegible] avis. Mais ce ne sera pas des experts [illegible] s'ils n'étaient pas du même avis. L'unanimité est le statut fondamental de la confrérie.

[illegible] Gomer, un expert [illegible] recherché, a déclaré que [illegible] l'espace de 28 ans, il n'avait pas vu une seule expertise qui ne fut décidée à l'unanimité, pas un seul [illegible] désintéressement ne fut-ce [illegible] la forme.

[illegible] j'ai eu le cœur serré au début de [illegible] sourire lorsqu'Armand [illegible] de sa qualité d'homme du [illegible] vous déclare que sa vie entière est le [illegible] cœur.

Mesdames, la [illegible] de M. Gobert, expert en écriture, que l'accusation a fait venir de Paris.

Il conclut que M. Gobert a dû s'appuyer sur des [illegible] extérieures et non sur l'écriture [illegible].

On a voulu ridiculiser notre expert M. Varinar. La graphologie est une science très sérieuse dont l'initiateur est Lavater. Elle consiste à faire des agrandissements pour mieux pouvoir étudier l'écriture.

L'analogie entre les lettres ne signifie rien, mais il y a des idiotismes que nous retrouvons par le pantographe. Cela est très sérieux.

M. Varinar signale ces idiotismes qu'il trouve dans l'écriture d'Armand et dans celle de Léon.

Rapprochez les deux expertises et voyez l'énergie de l'accusation qui ne veut pas même renoncer à l'empreinte dans le sang.

[illegible] ici avec la conviction que le jury ne pouvait pas en [illegible].

L'audience est suspendue à 4 heures.

FAITS DIVERS

— LA CATASTROPHE DU MONT-VALÉRIEN. — *Les obsèques.* — Afin de donner aux familles des victimes la triste consolation de régler elles-mêmes les funérailles comme il leur conviendrait le mieux, et aussi pour que la population des communes auxquelles appartenaient les défuntes puissent concourir d'une façon plus intime aux funérailles, il a été décidé que les cérémonies se feraient dans chaque commune, et que les dépouilles mortelles seraient transférées aux domiciles respectifs de chaque victime.

En conséquence, des chars appartenant à l'administration des pompes funèbres iront prendre aujourd'hui, jeudi, dans l'après-midi, les cercueils aux hôpitaux et les transporteront aux domiciles des victimes.

Dans le cas où l'administration des pompes funèbres ne pourrait disposer d'un nombre suffisant de chars, ce sont des prolonges d'artillerie qui serviraient à ce triste voyage.

Les municipalités des diverses communes prennent les mesures nécessaires pour donner aux cérémonies funèbres toute la pompe désirable, témoignant ainsi de la douleur profonde que tout le monde ressent en présence de cette catastrophe.

Ainsi que nous l'avons dit, le ministère de la guerre fera tous les frais de ces enterrements.

DRAMATIQUE INCIDENT. — Nous avons à signaler un fait qui montre combien la destinée humaine est chose étrange et combien souvent la mort nous surprend aux portes du bonheur.

Mlle Huttet, la jeune fille de dix-sept ans morte lundi soir à Necker, était une enfant abandonnée, qui avait été recueillie et élevée par les sœurs de Puteaux, chez lesquelles elle était restée jusqu'à l'âge de quatorze ans.

A cette époque, elle quitta le couvent des sœurs, et se plaça comme ouvrière, gagnant à peine de quoi vivre.

Lorsque les journaux ont publié son nom, un monsieur et une dame âgés se sont présentés à l'hôpital Necker, pour avoir des renseignements sur l'état civil de cette enfant.

Ils ont reconnu dans la pauvre morte une jeune fille qu'ils recherchaient depuis plusieurs années, et à laquelle ils voulaient laisser leur fortune, s'élevant à quarante mille francs de rente.

La mort a-t-elle pas deux fois cruelle pour cette pauvre fille?

Autre détail bien triste:

Mlle Amélie Brière, âgée de 17 ans, actuellement à Beaujon, et dont l'état est heureusement assez satisfaisant, était entrée pour la première fois dans l'atelier de cartouches, lundi à midi; et à trois heures l'explosion se produisait, et mettait fin à la vie [illegible] ses malheureuses compagnes.

— L'ANTHROPOMÈTRE. — On lit dans le *Diritto*:

« Un Italien vient d'inventer un appareil très ingénieux [illegible] sur le soldat [illegible] les [illegible] décimètres, [illegible] la chaus[illegible] simple, permet de hâter une des opérations les plus compliquées de l'administration, c'est-à-dire l'habillement des [illegible] sous les drapeaux.

» L'anthropomètre a été essayé vendredi, devant une commission militaire, présidée par le [illegible] de Sainz Gerrano, commandant en chef de la division de Rome, soixante hommes d'un régiment d'infanterie et trente bersaglieri ont été mesurés au moyen de deux anthropomètres. Les mesures ayant été notées, les hommes ont été, en moins d'une heure, habillés, armés et passés en revue par le général. »

LA SANTÉ DE M. DE BISMARCK. — Nous extrayons les détails suivants du diagnostic d'un médecin de Berlin sur le chancelier de fer:

« M. de Bismarck, malgré les apparences d'une constitution très robuste, est, en vérité, un vieillard usé.

» C'est son système nerveux qui est complètement détraqué, à la suite de ces excès de travail auxquels il s'est livré depuis trente ans.

» Quand il se trouve dans ses terres, il fait réveiller au milieu de la nuit tel ministre ou tel sous-secrétaire d'Etat, leur demandant à l'improviste un rapport télégraphique, soit sur les résultats d'une enquête faite en vue d'un projet de loi, soit sur un incident parlementaire, soit même sur un article publié par un journal allemand ou étranger et dont on lui avait parlé au dîner.

» Les insomnies de M. de Bismarck empêchent tous ses sous ordres de dormir. Et ces insomnies sont le tourment de toutes ses nuits depuis nombre d'années. Effet d'une surexcitation de nerfs, elles sont la cause de l'accroissement constant et rapide du mal qui doit fatalement amener une catastrophe. Il y a longtemps que la maladie qui, chez M. de Bismarck, a envahi tout le système nerveux, se manifeste par des crises aiguës, tantôt sous forme de sciatique, tantôt sous celle d'*herpès zona*.

» Actuellement, le prince est atteint d'un mal plus grave, la *névralgie du trijumeau*. M. de Bismarck a dit l'autre jour à un ami qui souffrait du « tic douloureux. » C'est précisément le terme populaire désignant l'inflammation du cinquième nerf cérébral (*nervus trigeminus*), porteur des sensations de la face.

» L'inflammation du trijumeau peut se communiquer au cerveau, amenant soit une méningite, soit une apoplexie sérieuse.

» Avec le tempérament fougueux du chancelier, une issue de ce genre est même très probable. »

VARIÉTÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

Livre second

(SUITE)

— Non, je ne vous crois pas coupable. Lorsque j'ai connu votre arrestation, ma pauvre enfant, le premier cri échappé de mes lèvres, a été un cri de protestation. Ce que j'ai appris depuis dans les démarches auxquelles je me suis livré pour vous, n'a fait que fortifier ma conviction et si je suis ici, c'est pour vous aider à démontrer votre innocence. Vous avez sans doute bien des choses à me raconter. Parlez-moi vite afin que je puisse, quand je vous aurai entendue, préparer votre défense.

— Je ne peux pas être défendue, mon père.

— Mais si vous ne méritez pas l'accusation qui pèse sur vous, il doit suffire d'un mot pour confondre: dites-le ce mot; je sais que vous avez refusé de le dire au juge d'instruction; mais, à moi...

— Je dois me taire! soupira Denise en secouant la tête.

— Comment voulez-vous que je vous sauve, si vous ne m'aidez?

— Je dois me taire, alors même que je devrais être perdue.

— Je ne comprends pas, objecta l'abbé Huberti.

— Ce secret n'est pas le mien; je ne peux le trahir sans compromettre quelqu'un qui me fut cher et qui reste sacré à mes yeux, même alors qu'il a répondu à mon dévouement par l'ingratitude.

— Mais c'est de votre mari que vous parlez en ces termes, ma chère enfant, fit l'abbé Huberti avec l'expression d'un homme qui cherche la vérité et s'étonne au moment où il la découvre de ne l'avoir pas devinée plus tôt; c'est lui qui vous a volée; oh! ne niez pas, ma pauvre petite; j'ai compris.

— Mon père, reprit Denise suppliante, puisque je me suis trahie promettez-moi de ne révéler à personne... Je ne peux cependant livrer Pothin à la justice.

— Mais, comment cela s'est-il fait? demanda le prêtre.

— Maintenant, je n'ai plus rien à vous taire, répondit Denise que son secret si longtemps contenu étouffait; vous allez tout savoir.

Et elle raconta librement l'histoire du vol: elle fit le tableau de son long dévouement; elle retraça son existence de misère et de labeur, cette vie sacrifiée, dominée tout entière par la ferme volonté de payer les dettes de son mari. Puis elle dit comment il avait récompensé son sacrifice: elle mit au jour ses souffrances, l'indignité de celui dont elle portait le nom. Elle ne cacha rien du chantage Huberti. C'était un si grand soulagement de verser sa peine dans un cœur ami! Elle parla aussi de la haine que Urrard avait conçue contre elle; elle fit même une allusion lointaine à Silvère. Quand elle eut fini, le prêtre n'ignorait rien de sa triste histoire; il savait qu'elle était sans reproches.

— Je vous admire autant que je vous plains, lui dit-il. Il est impossible que Dieu vous abandonne et que les hommes vous condamnent. Non, ils ne peuvent vous condamner et s'ils étaient trompés par les apparences au point de vous croire coupable, ce serait un devoir pour vous de vous défendre, en disant la vérité.

— Cela, je ne le ferai jamais.

— Mais, je veux le faire, moi.

— Non, non, mon père, s'écria-t-elle avec effroi; j'ai déposé un secret dans votre cœur; mais il ne vous appartient pas; il reste toujours mien; vous ne pourrez le dévoiler.

— Vous voulez donc qu'on vous traite comme une voleuse!

— Je ne veux pas dénoncer mon mari.

— Comment prouver votre innocence alors?

— Ah! si M. Silvère était ici; s'il connaissait ma détresse, il trouverait bien un moyen, lui! Ne croyez-vous pas, monsieur, que si les quatre mille francs dérobés étaient rapportés à la caisse, M. Moncharnaud se désisterait de sa plainte? Il serait facile alors d'obtenir ma mise en liberté.

— Malheureusement, je ne sais où trouver une aussi forte somme.

— Demandez-la à M. Silvère; il la donnera sans hésiter, j'en suis sûre. C'est à lui que je m'étais adressée d'abord; je lui avais écrit malheureusement, ma lettre ne lui est point parvenue; elle a été remise entre les mains de son oncle et cet homme sait la cause de mon arrestation. Mais, dès qu'il connaîtra la vérité, — et à lui, mon père, vous pourrez la dire, — viendra à mon aide.

(*A suivre.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le conseil des ministres

Paris, 21 décembre.

Le conseil des ministres s'est réuni [illegible] sous la présidence de M. Jules Grévy. [illegible] La discussion a porté sur le projet d'expédition du Tonkin, présenté par M. [illegible] Cunéo d'Ornano et Tricoche et Cacheux.

[illegible] de M. Duclerc [illegible] dans le cœur [illegible] mais le conseil se réunira de nouveau dans la soirée, chez M. Duclerc, pour délibérer une résolution définitive au sujet du [illegible].

Kropotkine en pellet correctionnelle

Lyon, 21 décembre.

Kropotkine a été arrêté à la suite de la découverte de papiers imprimés dans une récente perquisition domiciliaire.

Les charges relevées contre lui, établissent indubitablement sa participation à divers mouvements anarchistes sur le territoire français. Conséquemment il est accusé:

1° Avoir participé à l'association entre les Français et les étrangers, dans le but du bouleversement social au moyen de l'assassinat et du pillage;

2° Avoir été instigateur de l'association anarchiste de France et être venu à Lyon exercer la dernière action dans les conciliabules secrets.

Kropotkine passera devant le tribunal correctionnel de Lyon, dans la première quinzaine de janvier, avec les quarante-cinq autres anarchistes.

Un échange de vues

Paris, 21 déc.

Un échange de vues a eu lieu entre Cettigne, Belgrave et Sophia.

Le voyage du Czar

St-Pétersbourg, 21 déc.

Le voyage du Czar, qui était fixé au mois de mai, serait ajourné à l'automne.

La France et Madagascar

Londres, 21 décembre.

Les journaux assurent qu'une entente prochaine se fera entre la France et Madagascar. Ce pays accepterait les demandes de la France.

Abdication du Khédive

Le Caire, 21 déc.

Le Khédive a écrit au Sultan, pour lui annoncer son intention d'abdiquer en faveur de son fils.

M. Kannopky

Londres, 21 déc.

Suivant une dépêche de Vienne, adressée au *Standard*, la position de M. Kannopky est ébranlée, parce qu'il n'est pas assez dévoué à la politique allemande. M. Kanlay ou M. Cissa lui succéderait.

Les principautés des Balkans

Londres, 21 déc.

Une dépêche, adressée de Dissuada au *Daily-News*, dit que la Porte craint un mouvement des principautés des Balkans.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 21 décembre 1882

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 2 heures.

Achat d'un hôtel à Madrid

Le crédit pour l'achat d'un hôtel à Madrid, est adopté.

Discussion du budget

Le Sénat aborde la suite de la discussion du budget.

M. DE CHESNELONG constate que le budget de 1883 a été difficile à établir.

Trois ministres y ont travaillé. Et finalement, on aboutit à un déficit.

L'orateur déclare que les moyens qu'on veut employer pour parer le déficit, sont empiriques. Le seul moyen est de réduire les dépenses.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 1 décembre 1882

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Octroi de Roubaix

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet la prorogation d'une surtaxe sur le vin à l'octroi de Roubaix (Nord). — Urgence déclarée. — M. Esmault, rapporteur.

Les Compagnies de chemins de fer et les agents commissionnés.

La Chambre aborde la suite de la 2e délibération sur les propositions de loi: 1° de M. Raynal et plusieurs de ses collègues; 2° de MM. Delattre, le baron de Janzé et un grand nombre de leurs collègues, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

M. STEEG développe un amendement assimilant aux agents commissionnés, tous les employés et ouvriers des railways, participant à une caisse de retraite ou de secours.

L'amendement est adopté par 234 voix contre 208.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Cauët:

Cotons

Le Havre, 21 décembre.

Cours de clôture de New-York du 20 décembre.

nov. déc.	janv. févr.	mars avril	mai juin	juil.
00.00	10.21	10.25	10.36	10.49
10.61	10.73	10.85	10.96	

Ventes du jour: 52,000 balles. Marché faible.

Recettes du jour: 40,000 balles contre 26,000 b. en 1881 et 26,000 en 1880.

[illegible] de la semaine: 16,000 balles contre 126,000 b. en 1881 et 146,000 en 1880.

Saindoux

déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout
10.32	10.50	10.55	10.90	10.97	11.05	11.07	11.10	11.15

Maïs

oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin
00	00	73	66 1/2	65 1/4	65	64 1/2	63 1/4	00

Froment

déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai
108 1/2	109 1/4	111 1/2	113 1/2	114 1/4	114 1/2

Roubaix, le 21 décembre 1882.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 21 décembre.

Ventes 450 b. Marché faible.

Liverpool, 21 décembre.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 21 décembre.

New-York, 10 3/8.
Recettes 40,000 b
New-Orléans low middling 74 c/c.
[illegible] 8[illegible] c/c.

PARIS, 21 décembre. — HUILES [illegible] 100 kil.: Courant, 84 75. — [illegible] janvier [illegible] — [illegible] janvier [illegible] — [illegible] janvier [illegible] — [illegible] courant, [illegible] janvier [illegible] — [illegible] janvier [illegible] — [illegible] janvier [illegible] —